

## 2 Cadres de santé (H / F)

Pour sa plateforme de services – Département de la Creuse

### Informations sur le poste

Type de contrat : CDI

Temps de travail : Temps plein

Convention collective nationale : CCN du 31 octobre 1951

Statut : Cadre

Coefficient / niveau : 620

Salaire brut de base mensuel : 2 757,14 € (hors primes et reprise d'expérience éventuelle)

Poste à pourvoir : Dès que possible (Poste ouvert aux personnes en situation de handicap)

L'association APAJH de la Creuse, est membre de la fédération APAJH, premier acteur généraliste dans le secteur du handicap. Elle s'engage par son action militante et gestionnaire d'établissements à faire avancer la réflexion et l'action en faveur de la personne en situation de handicap dans une perspective d'épanouissement et d'inclusion sociale et professionnelle.

L'association compte aujourd'hui 17 établissements et services, structurés en 4 pôles. Elle prend en charge plus de 700 personnes en situation de handicap. Elle emploie 500 salarié(e)s, plus de 100 Travailleurs handicapés. Elle dispose d'un budget annuel de près de 32 millions d'euros.

L'Association a pris en compte le contexte de transformation de l'offre de services en vue de l'inclusion de la personne (enfant, jeune et adulte) en situation de handicap dans son environnement. Pour s'adapter à ce virage inclusif, l'APAJH de la Creuse poursuit sa démarche d'innovations structurantes et réparantes en créant sa plateforme médicale ayant pour principaux objectifs :

- d'ajuster l'offre de services et d'adapter la réponse,
- d'organiser la coordination du parcours de soins des personnes pour le faciliter et le sécuriser,
- de bâtir une organisation agile basée sur le fonctionnement en mode intégré,
- de renforcer les coopérations externes et partenariats.

Dans ce contexte, l'accès aux soins des personnes en situation de handicap, enfant, jeune et adulte, est une priorité à laquelle l'Association se doit de répondre. Pour cela, elle a décidé la création d'une plateforme regroupant un ensemble de professionnels médicaux et para -médicaux chargé de répondre aux besoins et à la coordination des soins pour l'ensemble de nos établissements.

Cette plateforme aura pour mission la coopération médicale et paramédicale pour les 4 pôles répartis sur le département : pôle Education et Apprentissages, pôle Travail et Emploi Accompagné, pôle Habitat Vie Sociale et pôle Soins et Soutien à l'Autonomie.

**Cette communauté médicale et paramédicale au niveau associatif se constitue au départ sur une équipe de professionnels regroupant 1 médecin coordonnateur, 2 cadres de santé et 2 infirmiers.**

Ce service sera doté des moyens opérationnels et techniques nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Il devra fonctionner comme une entité dédiée aux établissements et services, en particulier sur le plan du conseil organisationnel et sur celui de l'accompagnement aux soins dans les secteurs déficitaires.

L'association sera attentive aux formations spécifiques propres à la communauté médicale pour les équipes de soins et facilitera leurs réalisations.

Dans cette perspective, l'APAJH de la Creuse recherche deux cadres de santé afin d'organiser les activités de soins au sein de la plateforme en veillant à la qualité et la sécurité des prestations. Le cadre de santé anime et encadre les équipes placées sous sa responsabilité, coordonne et optimise les moyens mis en œuvre.

### **Description du poste / missions :     *Liste non exhaustive***

#### Conception, mise en œuvre et organisation du projet de soins

- Élaborer un projet paramédical, dans le cadre du projet de soins associatif
- Établir les objectifs de la coopération médicale et paramédicale.

#### Animation et encadrement des équipes

- Gérer le personnel en veillant à ce que les effectifs soient en adéquation avec les besoins.
- Assurer la gestion des équipes au quotidien : temps de travail, absences, périodes de repos et congés dans le respect de la législation et intégrer les données dans les outils de gestion des temps.
- Adapter les ressources humaines et gérer les compétences en fonction des caractéristiques des patients et des actes de soins paramédicaux pratiqués.
- Apporter un appui technique ou psychologique au personnel placé sous sa responsabilité.
- Transmettre l'information entre la direction des soins et les équipes.

#### Organisation des actes de soins et paramédicaux, gestion, coordination et planification de l'activité

- Organiser le travail au sein de l'équipe : analyser les besoins, programmer les activités hebdomadaires et journalières.
- Superviser les transmissions.
- Veiller au respect de la sécurité de la prise en charge médicamenteuse des personnes accompagnées
- Veiller à la mise en place opérationnelle du projet de soins en établissements et à la bonne tenue du dossier de soins. Participer le cas échéant au développement de nouveaux outils de gestion et de soins des patients.
- Optimiser le fonctionnement de la plateforme.
- Organiser les moyens matériels : recenser les besoins, identifier les demandes et répartir les moyens matériels.
- Gérer un budget pour les achats de matériels courants.

#### Contrôle et évaluation de la qualité des activités

- Contrôler la qualité des activités de soins et paramédicales.
- Garantir la sécurité des patients dans le cadre des activités de soins.
- Veiller au respect des protocoles d'hygiène et de sécurité.
- Veiller au confort des patients et au respect de l'éthique des soins infirmiers.
- Favoriser l'amélioration continue de la qualité dans le service : droits et information du patient, organisation de la prise en charge des patients, amélioration des pratiques professionnelles, surveillance et prévention des risques infectieux, vigilance sanitaire, individualisation des soins, etc.

- S'assurer du bon fonctionnement des installations et du matériel, assurer le suivi des prestations de maintenance.

#### Formation, développement et transfert des compétences

- Accueillir les stagiaires, organiser leur encadrement et leur formation.
- Évaluer les compétences des équipes.
- Participer à l'intégration et à l'encadrement des nouveaux personnels et stagiaires.
- Identifier les besoins de formation des personnels et participer à leur formation en adéquation avec le projet de soins.
- Adapter les pratiques professionnelles au projet médical d'établissement.
- Être référent pour un domaine donné, c'est-à-dire recenser les besoins, coordonner les actions veillant à l'amélioration de la qualité des prestations et « capitaliser » les bonnes pratiques, puis favoriser leur diffusion dans l'unité de soins ou le service (exemple : référent hygiène, douleur...).
- Développer une veille sur son activité et/ou son domaine d'expertise afin d'assurer l'évolution de ses compétences.

#### Coordination des activités

- Coordonner les activités et les projets paramédicaux en collaboration avec le responsable médical.
- Gérer les plannings des personnels en liaison éventuelle avec ceux des autres services paramédicaux.
- Veiller à la coordination des soins en amont et en aval pour garantir la continuité des soins.
- Participer aux réunions de service et de coordination des soins.
- Participer aux démarches de certification.
- Participer aux commissions et groupes de travail transversaux.
- Participer à la coordination avec les partenaires extérieurs.

#### Activités ponctuelles

Intervenir dans un institut de formation en soins infirmiers ou dans une école paramédicale.

Participer à des jurys de sélection ou d'examens.

Participer à différents réseaux de soins ou paramédicaux.

Exercer des activités cliniques ou de soins à temps partiel dans son domaine initial de formation.

## **Profil recherché**

Compétences et savoir-faire : Selon référentiel des compétences IDE ; animer une équipe ; connaissance du handicap, ...

Qualités : Capacité d'organisation ; rigueur ; capacité d'adaptation ; capacité à fédérer ;

Diplôme : Diplôme d'état d'infirmier et /ou Diplôme de cadre de santé ou master 2 dans un domaine équivalent

Autre : Permis B obligatoire (déplacements à prévoir sur les différents établissements du département)

## **Informations complémentaires**

- prime décentralisée annuelle
- accord d'entreprise prévoyant dès Mai 2022 la prise en charge de la base 1 de la complémentaire santé, un Compte Epargne Temps, des jours de congés supplémentaires à l'ancienneté etc...
- œuvres sociales

- territoire dynamique (écoles, loisirs, attractivité de l'immobilier etc..)

## Pour postuler

Merci d'adresser votre candidature à : Monsieur Le Directeur général

Adresse postale : APAJH 23 – 23 rue Sylvain Blanchet – 23000 GUERET

Courriel : [ressourceshumaines@apajh23.com](mailto:ressourceshumaines@apajh23.com)